Délibération n° DEL_2025_01_02

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 038-200091791-20250129-DEL_2025_01_02B-BF

SYNDICAT DES EAUX
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 rue du Stade
38890 MONTCARRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier,
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, **sous la présidence de M. Patrick FERRARIS.**
Date de convocation du Comité : 23 janvier 2025

PRESENTS : MM. VERJAT, GIRAUD, BALLY, COTTAZ, EMERAUD, FERRARIS, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET, VUAILLAT, BLANDIN, CHAVANON, COURBOU, MONIN, Mme STIVAL.

EXCUSES : MM. CARRAS, BARRET, DAMBONVILLE*, DROGOZ, GARCIA, GRANGER, TOUSSENEL, DURAND, Mmes HARTMANN*, FRACHON, GAUDET, MM. GRILLET*, LELONG, Mme TISSERAND.

Secrétaire de séance : Louis BALLY
*Pouvoirs : de M. DAMBONVILLE à M. CONSTANTIN, de Mme HARTMANN à M. CHAVANON, de M. GRILLET à Mme STIVAL.

Nombre de Délégués
En exercice : 29
Présents : 15

Votants pour ce sujet : 18*
Pour : 16*
Contre : 0
Abstention : 2

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le budget est un acte par lequel le Comité Syndical prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.
Lors de sa séance du 4 décembre 2024, le Comité Syndical a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.
A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'assainissement pour l'exercice 2025 soumis à l'adoption du Comité Syndical.

Délibération n° DEL_2025_01_02

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 038-200091791-20250129-DEL_2025_01_02B-BF

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président,
à la majorité des membres présents et représentés :

- **approuve le budget primitif de l'assainissement 2025 comme ci-dessous :**

	RAR 2024	BP 2025 proposé	BP 2025 + RAR2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	- €	879 626.00 €	879 626.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	648 900.00 €	648 900.00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	103 000.00 €	103 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	338 450.00 €	338 450.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	943 557.00 €	943 557.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	469 400.00 €	469 400.00 €
66 - Charges financières	- €	337 342.00 €	337 342.00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	20 300.00 €	20 300.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 740 575.00 €	3 740 575.00 €
RECETTES			
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou c	- €	- €	- €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	315 998.00 €	315 998.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de servi	- €	3 419 577.00 €	3 419 577.00 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	4 000.00 €	4 000.00 €
76 - Produits financiers	- €	1 000.00 €	1 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 740 575.00 €	3 740 575.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissem	- €	- €	- €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	315 998.00 €	315 998.00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	1 120 650.00 €	1 120 650.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	8 000.00 €	8 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	16 070.20 €	281 000.00 €	297 070.20 €
23 - Immobilisations en cours	483 449.99 €	1 393 798.00 €	1 877 247.99 €
458101 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES SERMERIEU	- €	- €	- €
458102 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES VIGNIEU	- €	- €	- €
458103 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES ST HILAIRE	- €	33 000.00 €	33 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	499 520.19 €	3 152 446.00 €	3 651 966.19 €
RECETTES			
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	338 450.00 €	338 450.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	943 557.00 €	943 557.00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	305 123.00 €	- €	305 123.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 031 836.19 €	2 031 836.19 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
458201 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES SERMERIEU	- €	- €	- €
458202 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES VIGNIEU	- €	- €	- €
458203 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES ST HILAIRE		33 000.00 €	33 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	305 123.00 €	3 346 843.19 €	3 651 966.19 €

Délibération n° DEL_2025_01_02

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 038-200091791-20250129-DEL_2025_01_02B-BF

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :
- Télétransmission en Préfecture
  Le : 21/02/2025
- Publication le : 21/02/2025

Le Président,

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAI
ET DES COLLINES DU CATELA
232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Patrick FERRARIS

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.102 et R.104, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :
- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :
- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 038-200091791-20250129-DEL_2025_01_02B-BF